

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LAS BESSIERES ST MAURICE EN QUERCY	204 m³	245218	015 mm	23/09/2024 441	30/06/2025 645	Relevé estimé
	-192 m³	245218	015 mm	30/06/2025 645	14/10/2025 453	
TOTAL CONSOMMATION	12 m³					

Votre facture en détail	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					160,96		169,81
Abonnement					140,15		147,86
Exploitation et maintenance du service	2e semestre 2025				33,51	5,50	
	1er semestre 2026				33,08	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	2e semestre 2025				35,68	5,50	
	1er semestre 2026				37,88	5,50	
Consommation					20,81		21,95
Part Syndicale	1er semestre 2025		204	0,8400	171,36	5,50	
Part SAUR	1er semestre 2025		204	0,8942	182,42	5,50	
Exploitation et maintenance du service	2e semestre 2025		-192	0,8942	-171,69	5,50	
Redevance de mise à disposition de patrimoine public	2e semestre 2025		-192	0,8400	-161,28	5,50	
► Organismes publics					6,83		7,21
Consommation					6,83		7,21
Conso. eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		204	0,3200	65,28	5,50	
	2e semestre 2025		-192	0,3200	-61,44	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	1er semestre 2025		204	0,1092	22,28	5,50	
	2e semestre 2025		-192	0,1092	-20,97	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	24-09-24 / 30-06-25		204	0,1400	28,56	5,50	
	01-07-25 / 14-10-25		-192	0,1400	-26,88	5,50	

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,43 € / m³ soit 0,00243 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €

HT soumis à TVA : 167,79 €

TVA 5,50 % : 9,23 €

TVA sur les débits : 9,23 €

Total facture TTC : 177,02 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale Sort à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	--

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
 Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
 Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.